



Flash C.P.E N°3

Académie de Montpellier

SE-UNSA Maison des syndicats, 474 allée Henry II de
Montmorency 34041 Montpellier cedex1

Site : <http://sections.se-unsas.org/montpellier/>

Mail : ac-montpellier@se-unsas.org tel : 04.67.64.51.38

Vos commissaires paritaires :

Bruno LE PROVOST : 06.28.84.65.82

Christophe Portal : 04.67.64.51.38

- SOMMAIRE :**
- 1) Edito
 - 2) Les cagnottes
 - 3) Revalorisation des carrières

EDITO :

Le 13 octobre dernier le président de la république a présenté lui-même la réforme du lycée. Initiée par Xavier DARCOS alors ministre de l'Education Nationale, celle-ci avait d'abord été ajournée suite aux mobilisations de l'année dernière, avant d'être totalement refondue.

Davantage un aménagement de l'existant plutôt qu'une véritable transformation de l'architecture du lycée, cette réforme ne remet pas en cause la hiérarchie des voies et des filières.

Les propositions véritablement porteuses d'amélioration pour la réussite des élèves sont en nombre très limité. Elles tiennent essentiellement dans la généralisation d'un accompagnement, la mise en œuvre d'un tutorat, et la révision annoncée des programmes du cycle terminal (dans les seules séries générales) afin de permettre la création d'un tronc commun et de faciliter ainsi les réorientations.

Or la question de la place des CPE dans ces nouveaux dispositifs reste entière puisqu'à aucun moment ils ne sont cités dans la réforme. Le SE-UNSA ne manquera donc pas dans les prochaines semaines d'interroger et d'exiger du ministère de préciser la place des personnels d'éducation dans cette nouvelle organisation du lycée.

Présentation de la réforme et analyse du SE-UNSA [ICI](#)

Dans le reste de l'actualité, une réflexion sur la polémique des « cagnottes » et pour finir un point sur le problème de la revalorisation des carrières.

Bonne lecture !

Bruno Le Provost
Secrétaire académique CPE



LES CAGNOTTES :

Les «cagnottes» dans trois lycées professionnels de la région parisienne pour lutter contre l'absentéisme défraient l'actualité de ce mois d'octobre. Ce dispositif expérimental permet d'octroyer une somme pouvant aller jusqu'à 10.000 euros aux classes respectant des objectifs d'assiduité en cours et le bon comportement. Les projets (permis de conduire, voyages...) seront financés par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Une autre initiative a été lancée au lycée professionnel Frédéric-Mistral à Marseille. Ce dernier offre des billets pour les matches de l'OM aux élèves de la classe qui aura enregistré le plus faible taux d'absentéisme.

Tout a été dit sur ces «affaires», que ce soient les «pour» (peu nombreux), les «contres» (plus nombreux), des associations, des pédagoges, des syndicats, des élèves eux-mêmes et des politiciens de tous bords. La mesure dérange, car enlevées les considérations morales de principe, on suspecte derrière cette expérimentation de fortes zones d'ombres, des limites dangereuses à ne pas franchir. Nous ne sommes pas dans un jeu vidéo, ni au casino. Le pseudo pilotage engagé se fait sur des humains, de jeunes élèves, justement plutôt fragiles. En conséquence les dérives peuvent se greffer de toute part, la manipulation des uns par les autres, qui peut en découler, deviendrait un postulat très dangereux dans cette initiative. Garder une maîtrise sereine du projet dans ces conditions deviendra lourd voir contre productif. Le droit à l'erreur en réalité est impossible. Ce n'est pas aux élèves à sous-traiter l'absentéisme pour une visée lucrative ou pour toute autre raison. L'école ne peut pas être un lieu d'influence établie, l'institution ne peut pas projeter sur les élèves le poids direct d'un chantage sur l'argent.

Les «pour» invectiveront que les élèves en apprentissage eux, reçoivent un salaire, que l'argent existe de tout temps dans le monde de l'éducation, que rien n'est réellement gratuit dans nos sociétés, qu'il existe déjà des bourses au mérite attribuées à 7448 élèves pour un montant unitaire de 800 euros (BOP vie scolaire 2010) ! Mais ce qui dérange c'est justement d'avoir ouvert une véritable porte d'entrée à l'argent bien sonnante et trébuchant dans un maillon du système ou il n'avait pas encore pénétré sous cet angle (l'absentéisme). Tous les détracteurs l'ont dit et plutôt à juste titre, «on ne doit pas marchander la présence en cours par de l'argent». Ce concept risqué pourrait bien se retourner contre leurs auteurs, quelque soit leur bonne foi dans le but à atteindre.

Quel est ce but à atteindre? Maintenir présents et sagement certains élèves en classe.

Cet objectif est louable mais le prix à payer n'est pas de cette nature. On peut craindre un message biaisé car la réussite finale peut évoluer plus sur la volonté de ramassage de la cagnotte pour le montant qu'elle représente que les valeurs d'entraide et de solidarité dans la classe. Comment mesurer la valeur de l'effet de groupe sur de tels paramètres? Ne pourrait-on pas assister à un lynchage entre élèves pour atteindre la somme maximum, si conséquente. N'oublions pas la fragilité de certains de ces élèves qui souvent oscillent entre deux extrêmes. Soient ils «galèrent» pour quelques euros d'argent de poche, soient ils ont déjà pris pieds dans des systèmes beaucoup plus lucratifs et se fichent pas mal de la «cagnotte». L'ambiance de classe peut être délétère voir tourner au drame.

Non, définitivement non, il n'est pas sain de faire une «offre pareille» qui n'est pas comparable à une action de classe, montée de toute pièce avec les élèves et les enseignants pour organiser une activité exceptionnelle (voyage, spectacle) basée sur la motivation intellectuelle et institutionnaliser une pratique avec des objectifs collectifs à atteindre quand ces derniers sont si «individualisés» et contradictoires avec les principes de l'école.

REVALORISATION DES CARRIERES :

Luc Châtel a présenté lors du CTPM du 1^{er} octobre 2009 les orientations qu'il entend donner au dossier revalorisation. Mais les annonces du ministre sont en décalage et très décevantes. Il proposerait aussi un «pacte de carrière» reposant sur deux piliers : la dynamisation des ressources humaines et une évolution des rémunérations.

1 - Dynamisation des ressources humaines :

Châtel souhaite une approche plus personnalisée et plus attentive pour mieux accompagner les enseignants « dans leur trajectoire de carrière ». Il a pris l'exemple symbolique de la médecine du travail pour illustrer son propos.

Il propose une politique de RH qui repose non seulement sur la Formation initiale mais aussi sur la formation tout au long de la vie (notamment via le Droit Individuel de Formation). Dans ce cadre il envisage une adaptation possible, des secondes carrières. Il annonce pour 2010 une dynamique nouvelle autour de la notion de projet professionnel : les enseignants qui accepteraient de s'y engager en dehors de leur temps de travail seraient indemnisés. Il charge la nouvelle DRH, Josette THEOPHILE (issue de la RATP) de la mise en œuvre de ce chantier.

2 - Evolution des rémunérations :

Le MEN présente toutes les mesures mises en place depuis 2 ans comme autant d'éléments de la revalo ! (prime d'installation, prêt à taux zéro, HSA, prime d'évaluation, passage instit PE, ISS direction, ISOE PLP ...). Il précise quand même : "les enseignants ne sont pas suffisamment payés en début et milieu de carrière : c'est injuste, injustifié, injustifiable !".

Il ouvre 4 chantiers :

1) Débuts de carrière :

Contrepartie légitime de la maîtrise, les salaires devraient augmenter d'une somme "qui ne saurait être inférieure à 100 euros/mois".

2) Rattrapage :

Pour éviter "une inversion des carrières" il faut observer la situation de ceux qui sont depuis 5 ans dans le métier.

Il faut donc un repositionnement équitable des premiers échelons. Le ministre n'a pas précisé s'il s'agirait d'augmentation indiciaire ou de raccourcissement de la durée des échelons.

3) Nouvelles missions :

Il faut reconnaître les nouvelles missions (orientation, tutorat pour les stagiaires, accompagnement éducatif).

4) Avancement de grade :

Il propose un meilleur équilibre entre mérite et ancienneté et annonce la création d'un nouveau grade, accessible sur des critères exprimés et transparents (mais sur des activités exceptionnelles).

A la fin de son exposé il a proposé des négociations bilatérales et multilatérales avec un calendrier qui devrait aboutir avant la fin janvier 2010 pour une application à la rentrée 2010.

Commentaires du SE-UNSA :

Sur le premier "pilier", l'offre de discussion est intéressante notamment autour de la médecine du travail mais également de la formation continue et du DIF (droit individuel à la formation) et si les actes suivent. En revanche, le SE-UNSA rejette l'idée d'un mérite subjectif comme mesure de la valeur professionnelle.

Sur le deuxième "pilier", le compte n'y est pas du tout !

Les 100 euros annoncés sont plus que dérisoires au regard, et des deux ans supplémentaires de formation, et des comparaisons internationales : nos salaires sont 20 % inférieurs à ceux des autres pays européens.

Limiter l'évolution indiciaire seulement au début de la carrière n'est pas plus acceptable.

Pour le SE-UNSA la revalorisation doit d'abord être indiciaire et concerner tout le monde. Elle ne doit pas instaurer de décrochage entre les catégories ou les générations.

Comme le ministre dit qu'il n'y a aucun tabou, nous entrerons en négociation comme les autres organisations syndicales mais sur nos principes. Pour nous l'élévation à master 2 de la formation doit porter l'ensemble, pas le cliver. C'est aussi le sens de notre vote «en contre» sur les décrets de la formation des enseignants bradés en plein mois de juillet. Le vote en abstention, inattendu et quasi incompréhensible sur ces décrets, d'un syndicat majoritaire dans le second degré n'a eu aucun impact dans cette «revalo», contrairement sans doute à certaines espérances en retour. On peut être majoritaire, se sentir tout puissant et se faire berner. Le SNESUP par exemple doit se réjouir du résultat après 6 mois de luttes, anéantis en quelques heures.

Pour les CPE :

Aucunes mesures spécifiques ne semblent apparaître.

Rappelons que notre indemnité est très insuffisante, que l'accès à la hors classe, même nettement réévalué est très en dessous de celui des enseignants (5% contre 7%). Rappelons aussi que les collègues logés ont subi depuis 2005 une imposition sur les avantages en nature sur les logements de fonction qui pèse assez lourd. Le logement de fonction peut être un réel avantage comme il peut constituer une contrainte et une charge supplémentaire et inutile. Accessoirement, rappelons que sur l'insistance du SE-UNSA les vacances pour les collègues qui s'engagent dans l'accompagnement éducatif ont été réévaluées de 17 à 30 euros. C'était surtout une question d'équité pour les CPE.

Tableau : rappel de l'évolution des passages hors classe des CPE sur les cinq dernières années. L'augmentation des ratios HC reste un des principaux leviers d'amélioration de carrière pour l'heure.

Avancement HC des CPE	CPE 2008- 2009					
Promouvables	7 578					
Ratio Pro/Pro	2,53%	2,53%	2,53%	3,88%	5,0%	
Contingents	2005	2006	2007	2008	2009	Variation
TOTAL	156	177	182	288	379	91
évolution				Soit +	31,6%	

Annuaire EPP Février 2009

En conclusion : Pour le SE-UNSA le compte n'y est pas. La promesse présidentielle faite à chaque éducateur a créé des attentes légitimes auprès de nos collègues. C'est donc un effort budgétaire conséquent qui doit être fait pour répondre à chacun d'entre eux. La revalorisation ne peut pas se limiter à quelques générations ou à quelques catégories d'enseignants et écarter la grande majorité d'entre eux.

C'est aussi le moment de rappeler que rien ne se fera sans vous, que le SE-UNSA se bat pour améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat des personnels de l'Education nationale sans compter. Pour aller plus loin il a besoin de vous. Pensez à adhérer ou ré adhérer si ce n'est déjà fait afin de renforcer notre représentativité.